

Concertation : à quand la baignade autorisée dans la Sèvre ?

Lancée en mars dernier par la municipalité, la concertation « Quelle Sèvre ? » se poursuit. Cette réflexion permet d'imaginer la rivière et ses abords à l'échéance de vingt ou trente ans, les usages qui pourraient en être faits, les activités qui pourraient y être proposées et les projets qui pourraient y être menés.

À cet effet, de nombreux participants ont exprimé la volonté de se baigner dans la rivière, de se réapproprier le milieu naturel et de sécuriser une zone interdite aux bateaux.

Car actuellement, en dehors de quelques manifestations exceptionnelles (triathlon, Vertou à l'eau), la Sèvre nantaise est réservée à la navigation fluviale et interdite à la baignade.

Samedi dernier, profitant du temps estival, des baigneurs et baigneuses ont bravé l'interdiction et se sont livrés à de joyeux ébats dans l'eau, après avoir planté leur parasol sur la chaussée aux Moines. Ils sont même prêts à renouveler l'expérience tous les samedis, à 15 h.



Actuellement, la température de l'eau avoisine les 18°C dans la Sèvre.